IMPLEMENTATION REPORT

ON THE

1984 FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL REPORT ON

WIFE BATTERING

BRITISH COLUMBIA SECTION

TO THE MEETING OF

MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE STATUS OF WOMEN

FAIRMONT HOT SPRINGS

BRITISH COLUMBIA

JUNE 5-6, 1986

Catalogue No. SW21-9/3-1986
ISBN 0-662-54442-0

This report (in 11 volumes) has been prepared at the request of the Federal/Provincial/Territorial Ministers Responsible for the Status of Women. At their annual meeting in 1983, Ministers directed officials at the three levels of government to undertake a process that would eventually provide an integrated program of response to the problem of wife battering. This is an accounting of how governments have responded to that first set of initiatives accepted by Ministers at their 1984 meeting. This report is to be tabled for discussion by Ministers at their June 1986 meeting.

1984 RECOMMENDATION

1. To prepare a short inventory and overview of courses and workshops pertaining to family violence offered by public and private institutions in order to be able to map out subject areas and geographic areas which are well served and those which are not well served in this respect.

INITIATIVES

In January 1984, research staff of Women's Programs conducted a telephone survey of post secondary educational institutions in British Columbia to determine the number of recent course offerings dealing with the problem of wife assault. The findings revealed that such courses are generally not to be found among academic offerings, but rather through departments of continuing education and/or with sponsorship of local community groups. At least half of the 16 institutions surveyed offered no courses pertaining to wife assault. They were not located in any particular geographic area of the province.

In the course of this inquiry, it became apparent that a fair amount of educational work is being carried out by Transition House personnel, many of whom make public speeches, offer training sessions to students, participate in workshops and conferences, and make themselves available to the media. Such efforts are not financially provided for and often take staff members away from the management of the Transition House. With the Assistance of the British Columbia Society of Transition Houses, a research project is being planned to ascertain precisely the type of educational involvement pursued by Transition House personnel and the amount of time devoted to such work in order to investigate the possibility of financial reimbursement for such endeavours.

1984 RECOMMENDATION

2. **To enter into negotiations with hospital authorities with a view of establishing a reporting system of 'wife assault' as a medical category similar to the system presently in use to report child abuse.**

INITIATIVES

Although discussions have been held with medical, hospital and Medical Services Plan representatives in the province as well as with the Director of Vital Statistics regarding means of improving reporting of 'wife assault', no changes have as yet been made. The subject was also discussed and recognized as an area of concern when Women's Program's representatives from the Ministries of Health met together at a Federal/ Provincial/Territorial meeting in October, 1984.

The Ministry of Health has recently created a Working Group to review all Ministry's programs and services which relate to issues of family violence. The review will include the examination of legislation currently administered by the Ministry, formulation of definitions of abuse, review of services to the abused by program and identifying gaps in services, and making recommendations for improvements. The issue of a reporting system will be addressed in this context.

1984 RECOMMENDATION

3. **To continue to develop a better reporting system of wife assault cases by the police as well as to institute an adequate registry of restraining orders for the use of the police.**

INITIATIVES

The new policy on wife assault (which treats wife assault as a criminal offence requiring the laying of charges) has now been in place for approximately two years. The Ministry of the Attorney General has conducted numerous workshops in various communities throughout the province to orientate both justice professionals and community representatives on the new policy. These workshops include representatives from police, Crown Counsel and Corrections, as well as the Special Projects Division of the Ministry of the Attorney General, which chairs the Wife Assault Implementation Team.

The police and the Justice Institute of British Columbia have produced roll call films on the interpretation of the new Wife Assault Policy for police across the province and these have been widely utilized. As well, a wife assault video was completed in the summer of 1985, funded jointly by the Solicitor General of Canada, the Province of British Columbia and the Justice Institute of British Columbia.

On March 3, 1986, the Wife Assault Policy was revised in accordance with recommendations put forward to the Executive Committee of the Ministry of the Attorney General by the Wife Assault Implementation Team. These revisions were a result of several monitoring and evaluation initiatives including: 1) police and Crown Counsel record keeping; 2) Corrections Branch survey of their field officers; 3) province wide review of Crown Counsel practices; 4) a study of the implementation of the policy by a police officer seconded to the Ministry for that purpose; and 5) on-going information from various informal sources as to the impact of the new Wife Assault Policy over the two year period.

These new revisions have not changed the original intention of the Wife Assault Policy, which was to emphasize the criminal nature of wife assault cases, but clarified certain aspects of the police to those who are implementing it, and made the policy better understood to justice system professionals and the community. The revised policy took effect on April 1, 1986, and the text is available from the Ministry of the Attorney General.

Monitoring of the implementation of the policy has been on-going internally in the Ministry of the Attorney General for the past two years, and negotiations are continuing with federal authorities to obtain funding for an in-depth evaluation.

With respect to improvements in the reporting system by the police, negotiations with the R.C.M.P. and major municipalities have resulted in the creation of the category of 'wife assault' separate from 'common assault'. A directive has gone to R.C.M.P. detachments advising them of the new designation which has now been included in the statistical format routinely used for recording cases and preparation of the Occurrence Report. Staff of the Ministry of Attorney General have also been collecting data from Crown Counsels and Family Court Counsellors regarding the frequency of wife assault cases they process.

1984 RECOMMENDATION

4. To take steps which would upgrade vocational/ professional skills of individuals working in the 'helping professions' (legal, medical, social work and education), to enable them to be able to identify cases of abuse, develop and/or become aware of appropriate interventions strategies, and understand their role and responsibility within the context of their profession. This would be an educational goal accomplished with the help of special TV series on the Knowledge Network, short workshops and study sessions, expanding or amending curricula of training institutions to accommodate the subject of family violence, etc.

INITIATIVES

There is increased emphasis on the subject of wife assault through professional workshops, in-service training and through the media and professional journals in the medical/health areas.

With the help of a grant from the Federal Department of the Solicitor General, funding from the British Columbia Ministry of the Attorney General and British Columbia Justice Institute, a 30 minute film on wife assault has been produced, as well as a training manual for justice professionals.

Steps have been taken to include information on assault into the new Social Worker Training Program recently inaugurated by the Ministry of Human Resources.

1984 RECOMMENDATION

5. **To approach the medical establishment with a view of encouraging the development of medical protocol to assist health professionals in the identification and treatment of wife assault in the hospital setting.**

INITIATIVES

In Vancouver, a successful project and protocol for adult victims of sexual assault has been developed at a city centre for victims aged 14 years and older. This program incorporates a roster of female physicians who have been trained in the sexual assault examination at workshops and by apprenticeship. This roster provides 24 hours coverage to the Emergency Department at Shaughnessy Hospital, an adult teaching hospital centrally located in Vancouver. As well developed medical and hospital protocol has been established successfully. This includes involvement of the Emergency Room staff and a Rape Crisis Counsellor and stresses follow-up. Although the emphasis in this program is on sexual abuse, a good deal of physical abuse is also present.

There is a need for further development and evaluation of this program especially in the area of intervention and follow-up pending the availability of research funds.

1984 RECOMMENDATION

6. **In the area of community education and public awareness, to initiate a co-ordinated public information campaign which would include, in addition to the already developed information booklet for victims of wife assault (which outlines their legal rights and protection), other printed materials containing information about programs and services (public and private) available to them. To ensure that such information becomes available in languages other than English if there is a need.**

INITIATIVES

In January 1985, a kit entitled Information Relating to Wife Assault in British Columbia was published as a joint project of Women's Programs, Ministry of Labour, and the Ministry of the Attorney General. The kit includes background information on why assaults take place, discusses common patterns and features of wife assault situations, outlines the new policy of the Ministry of the Attorney General and how police and others in the justice system will now be responding to wife assault cases, and offers some practical information on the assistance and support services available to a woman who is or fears being beaten. In addition, the Ministry of the Attorney General has provided a grant to the Vancouver Status of Women to update a brochure on Resources for Battered Women, 10,000 copies of which have been made available to the public. The pamphlet, Wife Assault - Information on Your Rights, printed in 1984, had its entire complement of 40,000 copies completely used. The Legal Services Society revised the pamphlet in the summer of 1985 and reprinted 50,000 additional copies for distribution throughout the province.

1984 RECOMMENDATION

7. Further in the area of public awareness, to investigate how Government Information Services could become involved in the public information campaign to raise the profile of the issue of wife abuse and provide basic information to battered wives.

INITIATIVES

Radio commercials developed by the Ontario Women's Directorate as well as TV commercials developed by the British Columbia Society of Transition Houses for purposes of fund-raising, have been reviewed and presented to the Government Information Services as models of material that could be developed for use in British Columbia. Questions have been raised regarding an anticipated increase in demand for service that such a campaign could generate.

A committee of Deputy Ministers has recently been asked to consider the possibility and the implications of launching a public awareness campaign on the subject of family violence.

1984 RECOMMENDATION

8. To encourage the establishment of self-help or volunteer-aid groups for perpetrators and victims of wife assault.

INITIATIVES

The advantages and disadvantages of self-help groups have been discussed with the staff of the Ministry of Human Resources and the British Columbia Society of Transition Houses. Doubts have been expressed about the validity and helpfulness of such an approach.

1984 RECOMMENDATION

9. To promote inter-ministerial dialogue with a view of revising individual ministries' mandates and sorting out ministry responsibilities to make possible a series of ancillary support programs for perpetrators, victims and family, such as follow-up counselling, learning life-skills and economic self-sufficiency, mental health assistance, etc.

INITIATIVES

This matter has been discussed and it was agreed that at the time of fiscal restraint, the solution lies in better co-ordination among ministries to utilize the fullest existing programs and services. Women's Programs, Ministry of Labour, has made presentations to a committee of Deputy Ministers regarding the need to establish complementary and mutually supportive policies in ministries mandated to deal with issues of family violence and to ensure on-going inter-ministerial co-ordination of programs and services.

RAPPORT SUR LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LES FEMMES BATTUES

COLOMBIE-BRITANNIQUE

PRÉSENTÉ À LA RÉUNION DES MINISTRES CHARGÉS
DE LA CONDITION FÉMININE
FAIRMONT HOT SPRINGS
(COLOMBIE-BRITANNIQUE)
les 5 et 6 juin 1986

Catalogue No. SW21-9/3-1986
ISBN 0-662-54442-0

Ce rapport en onze volumes a été rédigé à la demande des ministres chargés de la Condition féminine au niveau fédéral, provincial et territorial. Lors de leur réunion de 1983, les ministres des trois paliers de gouvernement donnèrent instruction à leurs fonctionnaires de prendre des mesures afin de mettre au point un programme intégré de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans ce rapport, les divers paliers de gouvernement rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en pratique les recommandations acceptées par les ministres en 1984. Ce rapport sera soumis aux ministres à leur prochaine réunion de juin 1986 et il y sera discuté.

RECOMMANDATION DE 1984

1. **Établir un bref inventaire descriptif des cours et des ateliers qu'offrent les établissements publics et privés dans le domaine de la violence au foyer de façon à pouvoir déterminer les aspects et les régions qui sont bien servis et ceux qui ne le sont pas.**

MESURES PRISES

En janvier 1984, la Division des programmes pour les femmes a effectué une enquête téléphonique auprès d'établissements d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique pour connaître le nombre de cours sur la violence conjugale qui s'offraient actuellement. L'enquête a révélé que ces cours ne font généralement pas partie des programmes d'enseignement mais sont plutôt dispensés par les services d'éducation permanente ou parrainés par des groupes communautaires locaux. Au moins la moitié des 16 établissements interrogés n'offrent aucun cours sur la violence dans la famille; ils ne sont concentrés dans aucune région de la province en particulier.

L'enquête a aussi permis de constater que, de son côté, le personnel des foyers d'accueil fait de la sensibilisation en faisant, par exemple, des exposés publics, en donnant des séances d'information pour les étudiants, en participant à des ateliers et à des conférences ou encore en donnant des entrevues aux médias. Ces efforts ne sont appuyés d'aucune aide financière et empêchent souvent les personnes en question de se consacrer à la gestion des foyers d'accueil. Un projet de recherche est en cours de planification, avec l'aide de l'Association des foyers d'accueil de la Colombie-Britannique, pour déterminer le genre de sensibilisation que fait le personnel des foyers d'acceuil et le temps qu'il y consacre afin de voir s'il y aurait une possibilité de compensation financière.

RECOMMANDATION DE 1984

2. **Entamer des négociations avec les autorités des centres hospitaliers dans le but d'établir un système en vertu duquel les cas de violence envers les femmes seraient signalés et qui s'apparenterait à celui qui sert actuellement dans le cas des enfants maltraités.**

MESURES PRISES

Des discussions à ce sujet ont eu lieu avec des professionnels de la santé, des représentants de centres hospitaliers et de régimes de services de santé de même qu'avec le directeur des statistiques démographiques, mais aucun changement n'a été apporté à la façon de signaler les cas de violence conjugale. A leur réunion fédérale-provinciale-territoriale d'octobre 1984, les représentants des programmes pour les femmes des ministères de la Santé ont également reconnu que la question était préoccupante.

Le ministère de la Santé a récemment mis sur pied un groupe de travail chargé de passer en revue tous les programmes et services du Ministère qui touchent de près ou de loin à la violence familiale. Ces travaux couvriront l'examen des lois qui relèvent actuellement du Ministère, la formulation de définitions pour le terme '<u>abuse</u>', l'examen des services offerts aux victimes, par programme, en signalant les lacunes, ainsi que la formulation de recommandations pour améliorer la situation. La question d'un système de déclaration des cas de violence conjugale sera également examinée.

RECOMMANDATION DE 1984

3. **Continuer à améliorer le système qui permet aux autorités policières de signaler les cas de violence conjugale et établir un registre des ordonnances restrictives que les services de police pourraient utiliser.**

MESURES PRISES

La nouvelle politique relative à la violence conjugale (selon laquella la violence envers la conjointe constitue un délit criminel entraînant obligatoirement une mise en accusation) est en vigueur depuis deux ans environ. Le ministère du Procureur général a tenu de nombreux ateliers dans diverses localités de la province pour expliquer la nouvelle politique aux professionnels de la justice et aux représentants de groupes communautaires. Ces ateliers réunissaient des représentants des forces policières, des avocats de la Couronne et des employés des services correctionnels de même que de la Division des projets spéciaux du ministère du Procureur général, qui préside l'équipe de mise en application de la politique.

Les forces policières et l'Institut de la justice de la Colombie-Britannique ont produit, à l'intention des agents de police, des films sur l'interprétation de la nouvelle politique sur la violence envers les femmes. Ces films ont été utilisés fréquemment. De même, on a terminé à l'été de 1985 une bande vidéo sur la violence à l'égard des femmes dont la réalisation était financée conjointement par le Solliciteur général du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'Institut de la justice de la Colombie-Britannique.

Le 3 mars 1986, le gouvernement revisait sa politique en matière de violence à l'égard des femmes conformément aux recommandations adressées par l'équipe de mise en application de la politique au ministère du Procureur général. Cette mesure faisait suite à plusieurs initiatives: 1) comptabilisation des cas par la police et le Procureur de la Couronne; 2) sondage fait par la Direction des services correctionnels auprès de ses agents; 3) examen, à la grandeur de la province, des pratiques des procureurs de la Couronne; 4) examen, par un agent de police détaché au Ministère à cette fin, de la mise en application de la poltique et 5) renseignements, pendant les deux dernières années, provenant de diverses sources officieuses sur les répercussions de la nouvelle politique.

La révision n'a pas changé l'objet initial de la politique, qui est de faire ressortir la nature criminelle de la violence à l'égard des femmes, mais a éclairci certains aspects de la politique pour ceux qui sont chargés de la faire appliquer et l'a fait mieux comprendre aux juges et avocats et à la collectivité en général. Le nouveau texte est entré en vigueur le 1er avril 1986 et l'on peut s'en procurer des exemplaires auprès du ministère du Procureur général.

Il y a déjà deux ans que le ministère du Procureur général surveille de façon continue la mise en application de la politique et les négociations se poursuivent avec les autorités fédérales en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour une évaluation approfondie.

En ce qui concerne la façon dont la police fait rapport, les négociations avec la G.R.C. et les principales municipalités ont abouti à la création d'une catégorie dite 'agression de conjointe' distincte de celle des voies de fait. Les services locaux de la G.R.C. ont reçu une directive les informant de la nouvelle désignation, laquelle est maintenant inscrite sur la formule couramment utilisée pour consigner les cas et déclarer les infractions. Le ministère du Procureur général recueille également, auprès des procureurs de la Couronne et des avocats des tribunaux de la famille, des statistiques sur la fréquence des cas de violence à l'égard des femmes.

RECOMMANDATION DE 1984

4. **Faire le nécessaire pour améliorer les compétences professionnelles des intervenants (des domaines de la justice, de la santé, du travail social et de l'éducation) pour leur permettre de repérer les cas de violence, de mettre au point des stratégies d'intervention appropriées, de prendre connaissance de celles qui existent, et de comprendre leur rôle et leur responsabilité à cet égard dans le contexte de leur profession. Cet objectif d'information pourrait être atteint au moyen, entre autres, de séries télévisées spéciales présentées par le Knowledge Network, de courts ateliers et séances d'étude, et de l'expansion et de la modification des programmes des établissements de formation pour qu'ils tiennent compte de la réalité de la violence au foyer, etc.**

MESURES PRISES

On s'efforce de faire ressortir le problème de la violence à l'égard des femmes par des ateliers professionnels, de la formation en cours d'emploi, des articles dans les revues médicales et paramédicales et des émissions de radio et de télévision.

Grâce à une subvention du Solliciteur général du Canada, à l'aide financière du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et à celle aussi de l'Institut de la justice, on a pu réaliser un film de 30 minutes sur la violence à l'égard des femmes ainsi qu'un guide de formation pour les professionnels de la justice.

De même, on a pris des mesures pour inscrire la violence familiale parmi les sujets abordés dans le cadre du nouveau programme de formation des travailleurs sociaux récemment lancé par le ministère des Ressources humaines.

RECOMMANDATION DE 1984

5. **Faire des démarches auprès des dirigeants médicaux afin qu'une procédure médicale soit établie pour aider les professionnels de la santé à reconnaître les cas de brutalité conjugale et à traiter les victimes en milieu hospitalier.**

MESURES PRISES

À Vancouver, un centre a mis sur pied un programme d'accueil des victimes d'agression sexuelle âgées de 14 ans et plus ainsi qu'une procédure pour les traiter. On a dressé une liste de femmes médecins qui ont suivi des ateliers et des stages sur la manière de procéder à un examen médical dans les cas d'agression sexuelle. Elles assurent une permanence de 24 heures au service d'urgence de l'hôpital Shaughnessy, qui est situé dans le centre de Vancouver et forme du personnel hospitalier. On y applique avec succès une prodécure médicale et hospitalière qui prévoit la participation du personnel de la salle d'urgence et celle d'une conseillère spécialisée dans les cas d'agression sexuelle et qui met l'accent sur le suivi. Le programme vise surtout les victimes de viol mais on y traite aussi beaucoup de victimes de brutalité.

En attendant les subventions de recherche, il faudra perfectionner et évaluer le programme, et surtout les aspects de l'intervention et du suivi.

RECOMMANDATION DE 1984

6. **Dans les domaines de l'éducation populaire et de la publicité, il faudrait lancer une campagne d'information cordonnée qui comprendrait, outre la brochure concernant les droits des femmes maltraitées, d'autres documents pour les informer des programmes et services (des secteurs public et privé) qui leur sont offerts. Faire en sorte que ces publications soient, au besoin, diffusées aussi dans d'autres langues que l'anglais.**

MESURES PRISES

En janvier 1985, une pochette d'information intitulée 'Information Relating to Wife Assault in British Columbia' a été publiée dans le cadre d'un projet mené conjointement par la Division des programmes pour les femmes du ministère du Travail et le ministère du Procureur général. Elle comprend des renseignements de base sur les causes de la violence et décrit les situations-types, et explique la nouvelle politique du ministère du Procureur général ainsi que la façon dont les forces policières et les autres intervenants du système judiciaire traitent maintenant les cas de violence familiale; elle renferme aussi des renseignements pratiques sur l'aide et les services de soutien offerts aux femmes battues ou qui craignent pour leur sécurité. De plus, le ministère du Procureur général a dernièrement accordé une subvention à l'organisme Vancouver Status of Women pour la mise à jour d'une brochure sur les services offerts aux femmes battues, dont 10 000 exemplaires ont été diffusés dans le public. Le dépliant 'Wife Assault - Information on your Rights', imprimé l'année dernière à 40 000 exemplaires, est maintenant épuisé. La Legal Services Society a revu le dépliant durant l'été de 1985 et en a fait réimprimer 50 000 exemplaires qui seront diffusés dans toute la province.

RECOMMANDATION DE 1984

7. **Toujours pour renseigner le public, voir comment les services d'information du gouvernement pourraient participer à une campagne d'information pour faire connaître le problème de la violence envers les femmes et fournir aux femmes maltraitées des renseignements de base.**

MESURES PRISES

Des messages radiophoniques conçus par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario ainsi que des messages télévisuels produits par l'Association des foyers d'accueil de la Colombie-Britannique pour une campagne de financement ont été examinés et présentés aux services de l'information du gouvernement à titre d'exemples. On s'interroge sur l'augmentation de la demande de services qu'une campagne du genre pourrait susciter.

Un comité de sous-ministres a récemment été chargé d'examiner la possibilité de lancer une campagne de sensibilisation du public à la violence familiale et d'examiner aussi les répercussions qu'elle pourrait avoir.

RECOMMANDATION DE 1984

8. **Favoriser la création de groupes d'entraide ou d'aide bénévole à l'intention des agresseurs et de leurs victimes.**

MESURES PRISES

Le ministère des Ressources humaines et la Société des foyers d'accueil de la Colombie-Britannique ont exprimé des doutes sur le bien-fondé et l'utilité de cette formule.

RECOMMANDATION DE 1984

9. **Favoriser la consultation interministérielle pour que le mandat de chaque ministère soit révisé et que les responsabilités de chacun soient clairement établies afin qu'on puisse mettre sur pied, à l'intention des agresseurs, de leurs victimes et de leurs familles, des services auxiliaires pour assurer le suivi, apprendre aux personnes à se débrouiller et à être financièrement autonomes, soigner leur santé mentale, etc.**

MESURES PRISES

La question a été examinée et il a été convenu, étant donné les compressions budgétaires, d'assurer une meilleure coordination entre les ministères pour utiliser au mieux les programmes et services existants. La Division des programmes pour les femmes du ministère du Travail a fait valoir auprès d'un comité de sous-ministres la nécessité, pour les ministères qui sont amenés à s'occuper de cas de violence familiale, d'avoir des politiques qui se complètent et se renforcent mutuellement et celle de coordonner leurs programmes et services.